

À propos de **La bourse de la Fondation Tenrikyo Ichiretsukai**

Pour les candidats à l'Institut des Langues de Tenrikyo (TLI)

Ichiretsukai est une fondation d'aide à l'éducation, soutenue par le cœur parental du Shimbashira ainsi que par les sincérités bienveillantes des personnes de la Voie. Son objectif n'est donc pas seulement d'apporter une aide aux frais de scolarité, comme le ferait une simple fondation de soutien éducatif.

■ Contexte de la création de la Fondation

La Fondation a vu le jour en 1928, grâce aux étrennes reçues à l'occasion du mariage du deuxième Shimbashira et au cœur parental profond et chaleureux dont il fit preuve, soucieux qu'il était de la formation des jeunes générations de la Voie.

■ Mission de la Fondation

Accorder une aide financière afin que les parents qui se consacrent à la propagation de l'Enseignement puissent le faire sans avoir à se soucier de l'éducation de leurs enfants, aider ces derniers à développer leurs talents et leurs qualités, et les amener à devenir, comme leurs parents, des Yoboku (« bois d'œuvre ») pour la construction du monde de la Vie de Joie.

■ Fonctionnement financier de la Fondation

Ichiretsukai peut mener ses activités d'aide non seulement grâce aux dons offerts par des personnes qui, à l'occasion d'événements de la vie tels que les célébrations et les deuils, s'associent à la mission de la Fondation, mais aussi grâce aux dons sincères de nombreuses autres personnes ainsi qu'à une contribution provenant du budget de l'Église Mère.

Partant de ces 3 principes fondamentaux d'Ichiretsukai, une aide financière est également accordée aux fidèles souhaitant intégrer le Département de Langue japonaise du TLI. La candidature à la bourse doit être accompagnée de la garantie du chef de l'église-filiale du candidat, ainsi que de la recommandation du Directeur des Missions Étrangères de Tenrikyo.

Points importants pour le candidat

- Comprendre les principes d'Ichiretsukai et poursuivre ses efforts afin de devenir un Yoboku capable, à l'avenir, d'œuvrer pour la Voie.
- Les candidats qui n'ont pas encore reçu le don du Sazuke doivent le recevoir avant la fin de leurs études au TLI.

Points importants pour les tuteurs et la personne chargée de l'accompagnement spirituel du candidat

- Comprendre les principes d'Ichiretsukai et les points importants pour le candidat, afin de renforcer leur détermination à contribuer à la formation des jeunes générations de la Voie.
- Penser qu'il est naturel et légitime de demander et de recevoir une aide aux frais

de scolarité ne correspond pas aux principes d'Ichiretsukai. Il est indispensable d'en avoir bien conscience avant de déposer la candidature.

- Transmettre au candidat le cœur parental des Shimbashira successifs, notamment celui du deuxième Shimbashira, fondateur de la Fondation.

■ Orientation après les études

En ce qui concerne l'orientation du candidat après son année d'études de japonais au TLI, celle-ci doit être examinée en concertation avec la Direction des Missions Étrangères et avec l'église-filiale. Il est souhaitable qu'il se consacre à des activités au sein de l'une des structures suivantes : (au niveau local) un Siège ou un Centre de la Mission de Tenrikyo à l'étranger, l'église-filiale, l'église d'appartenance, etc. ; (au Jiba) la Direction des Missions Étrangères, le Siège de l'Association des Enfants, le Comité de Formation des Étudiants, etc.

■ Types de bourse

Il existe deux niveaux de bourse :

Niveau 1 couvre deux types de frais : les frais d'études et les frais divers.
Niveau 2 couvre trois types de frais : les frais d'études, les frais d'hébergement (au foyer Kaigai Furusato) et les frais divers.

L'examen des demandes de bourse sera effectué en prenant en compte le dossier de candidature soumis au Département de Langue japonaise du TLI.

【Montant des frais】

- **Frais d'études** : 390 000 yens (droit d'inscription : 30 000 yens ; frais annuels de cours : 360 000 yens)
- **Frais d'hébergement** : 396 000 yens (33 000 yens par mois × 12 mois)
- **Frais divers** : 60 000 yens (5 000 yens par mois × 12 mois)

■ Période de candidature

Du 11 au 28 septembre.

■ Service chargé de la demande et du dépôt du dossier de candidature

Direction des Missions Étrangères de Tenrikyo (le point de contact pour le dépôt se trouve au secrétariat du TLI)

■ Documents à soumettre

Après avoir dûment rempli les trois formulaires suivants (au format Excel/LibreOffice), veuillez soumettre à la fois la version numérique et la version imprimée.

1. « Demande de bourse de la Fondation Tenrikyo Ichiretsukai pour les étudiants du Département de Langue japonaise de l'Institut des Langues de Tenrikyo » (page 1)
2. « Réflexion pour la demande de bourse » (page 2)
3. « Lettre de recommandation et de garantie » (page 3)

*Les documents des pages 1 et 3 doivent être signés par le chef de l'église-filiale du candidat et revêtus du cachet de fonction.

■ Notification de la décision provisoire concernant la bourse

Fin octobre, le secrétariat de la Fondation Tenrikyo Ichiretsukai notifiera sa décision par écrit au chef de l'église-filiale du candidat.

[Remarques concernant la saisie des formulaires de candidature]

- Assurez-vous que chaque section du formulaire est remplie sans aucune omission.
- Toute fausse information peut entraîner l'annulation de la décision, même après l'admission.
- Une fois les formulaires remplis, le candidat doit obtenir l'approbation du chef du Siège ou Centre de la Mission de Tenrikyo de son pays, ou celle du chef de la section régionale concernée de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyo. Après avoir obtenu l'approbation, imprimez les formulaires et faites-les signer et revêtir du cachet de fonction. Veillez à soumettre le dossier accompagné de sa version numérique.

Page 1

[Église d'appartenance du candidat]

- Si le chef de l'église à laquelle le candidat est affilié est un des membres de la famille de celui-ci (père, mère, frère ou sœur), le nom doit être saisi dans le fichier numérique par le chef de l'église supérieure dont cette église dépend.
- Si l'église supérieure la plus proche est une église-filiale, la saisie du nom doit être effectuée par le chef de l'église d'appartenance du candidat, même si celui-ci est un membre de sa famille ou son tuteur.
- Le candidat doit obtenir au préalable l'approbation du chef du Siège ou Centre de la Mission de Tenrikyo de son pays. Si un tel établissement n'existe pas, l'approbation doit être obtenue auprès du chef de la section régionale concernée de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyo. En signe d'approbation, le responsable de la région concernée devra saisir son nom (mention nominative) dans ce formulaire.
- Cette page doit être signée par le chef de l'église-filiale du candidat et revêtue du cachet de fonction.

Page 2

[Réflexion pour la demande de bourse]

- Le questionnaire 1 doit être rempli par le candidat, le 2 par son parent ou son tuteur et le 3 par la personne chargée de l'accompagnement spirituel du candidat.

Page 3

[Lettre de recommandation et de garantie]

- Laissez en blanc l'espace réservé à la signature et au cachet du directeur de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyo.
- Cette page doit être signée par le chef de l'église-filiale du candidat et revêtue du cachet de fonction.